



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 04/04/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	12
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 30/03/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – ROUX – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉS : M. BUCARO par M. HEURA  
M. DALIBARD par M. LAMY

ABSENTS : Mme AUDIBERT C, MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : Mme ADAMO

**MOULIN A HUILE  
Affectation du Résultat de Clôture de l'exercice 2021**

Le Maire

Expose qu'après le vote du compte administratif de l'exercice 2021, les résultats conformes au compte de gestion doivent être repris et affectés au budget prévisionnel 2022.

Présente donc les résultats de l'exercice 2021 suivants :

Section	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée investissement de l'année du CA	Résultat exercice N	Résultat de clôture
Investissement	226 669.11		22 605.16	249 274.27
Fonctionnement	12 138.54		-18 505.29	- 6 366.75
TOTAL	238 807.65		4 099.87	242 907.52

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu,

**DECIDE** de reprendre et d'affecter au budget prévisionnel 2022 le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

- Article IR 001 « résultat d'investissement reporté » : 249 274.27 €
- Article FR 002 « résultat de fonctionnement reporté » : - 6366.75 €

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,

Le Maire,  
Philippe HEURA

